Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900419-20260420-DCA_2026_04_01-DE

CCAS.
MAIRIE de CORAY (29 370)
☎ 02 98 59 10 10
mairie@coray.bzh

Séance du Conseil d'administration du 20 avril 2026
DCA 2026-04/01

Convocation 14//04/2026 **Affichage** 14/04/2026 **Nombre de Membres** En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0	**L'an deux mille vingt-six, le 20 avril à 18 heures, le Conseil d'Administration**, légalement convoqué, **s'est réuni à la Mairie**, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice QUINTIN, Président. **Etaient présents** : Bérénice BARRÉ, Nicole BATHANY, Marie-Catherine BOUGUENNEC, Cindy GUENNOU, Danielle LE BEC, Joëlle LE BIHAN, Éric LE BORGNE, Henriette LE BRIGAND, Jeanine PROST, Maurice QUINTIN, Laurent RANNOU, Marie-Françoise ROUSSEL, Maryvonne TREUJOU ; Céline UGUEN **Absent excusé :** Christophe LE GUILLOU **Procurations :** Christophe LE GUILLOU à Maryvonne TREUJOU **Assistaient :** Gwénaëlle LE RAY (directrice de l'EHPAD), Yannick FLOCHLAY (secrétaire général de la collectivité) Madame Cindy GUENNOU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU CCAS

Pour rappel, le compte de gestion est le compte tenu par le SGC de Châteaulin (ex trésorerie) avec une retranscription des mouvements comptables du budget, ici en l'occurrence le budget CCAS de Coray.

Les soldes de sections investissement et fonctionnement du compte de gestion concordent avec le compte administratif du CCAS :
Le résultat cumulé de la section fonctionnement est de : + 237 927,06 €.
Le résultat cumulé de la section investissement est de : + 76 236,17 €

Après s'être assuré que le Trésorier a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives aux écritures de rattachement

- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2025 ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion CCAS, dressé, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,

Le Président
Maurice QUINTIN